

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT

FEST'STAINS TROPICAL Dimanche 8 Juin 2008, festival de rencontre artistique et culturel, si vous souhaitez y participer, inscrivez-vous avant le 31 mai 2008 en retournant votre dossier au 34 rue Carnot, 93100 Montreuil.

FEST'STAINS TROPICAL
PLAINE DELAUNE
93240 STAINS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 mai 2008

Renseignements Contactez : Yvette Tai 01 43 63 28 67

Votre société ou association :Siren

.....

Raison sociale :

.....

Représenté(e) par

.....

Adresse complète

.....

Téléphone :portable :email

.....

Descriptif des produits exposés :

.....

TARIF D'UN STAND ALIMENTAIRE : 250 € TTC

TARIF D'UN STAND NON ALIMENTAIRE : 150 € TTC

Prix comprenant :

- 1 stand de 3m x 3m
- 1 table
- 2 chaises

REGLEMENT

1/Règlement général

Le règlement général du salon est celui qui a été adoptée par les Foires, Salons et congrès de France, et a été approuvée

par le ministère du Commerce.

Le règlement général demeure applicable aux exposants du salon dans les dispositions qui ne sont pas contraire aux clauses de la demande de participation et du règlement particulier.

2/ Admission

L'exposant ne peut prétendre à son admission après le règlement intégral de sa participation.

Toute demande d'admission devra être accompagnée du règlement de la totalité du montant TTC de la location du stand.

3/Obligations et droits de l'exposant

Il est interdit de sous-louer son stand, sauf autorisation au moment de l'inscription.

L'attribution des stands du festival est faite par ordre d'inscription.

L'exposant s'engage à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du festival.

L'organisateur s'autorise à modifier les emplacements si nécessaire.

4/ Respect des échéances – paiement

Le règlement par chèque doit être impérativement effectué dans sa totalité avant le 31 mai 2008, à l'ordre de l'ASSOCIATION LE SYMPOSIUM ou par carte bancaire sur le site www.s2prod.com dès l'acceptation de votre dossier.

Pour les exposants en liste d'attente qui bénéficient d'une attribution de stand en faveur d'un désistement, le paiement devra être effectué par carte bleue ou en espèces.

5/Résiliation – désistement

Le règlement de l'inscription constitue un engagement ferme. Tout désistement doit être communiqué par l'exposant par lettre recommandée avec accusée de réception adressée au 34 rue Carnot, 93100 Montreuil.

6/ Modification de surface

A tout moment l'organisateur peut-être amené à effectuer des changements concernant l'environnement du stand, ceci sans en avertir l'exposant.

7/ Installation

Dimanche 8 Juin 2008, montage 07h30, démontage 19h30.

Tout exposant sera responsable de l'agencement de son stand. En cas de détérioration du matériel mis à disposition, les frais de réparation seront à la charge de l'exposant.

Aucune installation sonore ne sera tolérée dans les stands.

L'occupation des surfaces concédées devra être scrupuleusement respectée.

8/ Sécurité et assurance

La surveillance du stand est assurée par l'exposant pendant toute la durée du festival. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol.

Les exposants sont tenus de connaître et respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics.

L'organisateur interdira l'exploitation des stands et des produits non conformes aux dites règles de sécurité.

Les exposants certifient que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assument l'entière responsabilité des éventuelles déficiences desdits produits ou services, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être recherchée.

L'exposant s'engage à souscrire une assurance, à respecter les formalités de douane. L'organisateur ne répond pas des dommages que les exposants pourraient occasionner à des tiers, ni des pertes, vols ou destruction des matériels et marchandises qu'ils exposent. Tout exposant, par le seul fait de sa participation, déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre l'organisateur.

9/ Badge et invitation

Chaque exposant aura un badge indiquant : exposant, ils sont personnels et incessibles.

Chaque exposant aura 4 cartons d'invitation valable pour 2 personnes.

10/ Visiteurs

L'entrée du salon est payante. Nul ne peut être admis dans l'enceinte du salon sans présenter un titre émis ou admis par les organisateurs.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'entrée de la manifestation à quiconque ne respectant pas les règles d'admission et de sécurité.

PAIEMENT

Par chèque à libeller à l'ordre de L'ASSOCIATION SYMPOSIUM et à envoyer à l'adresse suivante : 34 rue Carnot 93100 Montreuil

ou par virement bancaire à L'ASSOCIATION SYMPOSIUM Banque: Crédit Mutuel 10278 Guichet : 06141 N° de compte : 00020090201 Clé : 59.

ou par carte bancaire sur le site www.s2prod.com dès l'acceptation de votre dossier d'inscription.

ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT :

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci dessus.

Il s'engage à se conformer aux dispositions de la présente demande de participation y compris aux conditions générales du festival.

Nom, prénom :

Date :

Raison sociale :

Signature

mention manuscrite : « lu et approuvé »

Cachet (s'il y a lieu) :